

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 34 (1896)  
**Heft:** 22

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-195568>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

payer les 2,500 fr., mais la dispense de verser le reliquat de 460 fr., attendu que les trois objets ajoutés au nécessaire de voyage auraient dû y figurer dès la livraison.

Statuant enfin sur la défectuosité des fameux ciseaux de Mme Valtesse de la Bigne, le tribunal décide que M. Sormani devra les mettre en état de couper, et il condamne celui-ci à une astreinte de 1 fr. par chaque jour de retard.

**Aux ménagères.** — La *Feuille d'Avis de Vevey*, dont nous lisons toujours avec plaisir les excellents articles, publie une correspondance de M. J.-H. Barrelet, sur le *thé*, à laquelle nous empruntons les renseignements suivants, qui ne peuvent manquer d'intéresser bon nombre de nos lectrices :

« ... Pour ce qui est de l'infusion, les théières en porcelaine ou en terre sont préférables. Il est nécessaire de les maintenir en bon état, de ne jamais les serrer dans une armoire autrement qu'ouvertes et renversées, car si elles restent humides elles prennent un goût de moisissure, surtout lorsqu'il y a longtemps qu'on ne s'est servi d'une théière qui aurait été réduite mal essuyée.

» Servez-vous d'eau fraîche et propre que vous faites arriver à ébullition; passez l'eau bouillante dans la théière, mettez le thé nécessaire, suivant la dimension de la feuille, car deux cuillères de grandes feuilles ne pèsent pas davantage qu'une seule de beau Congou, fines feuilles bien roulées. Versez de l'eau, seulement pour mouiller le thé; attendez deux minutes pour remplir la théière et laissez infuser au moins cinq minutes avant que de servir.

» Il est absurde de désigner thé *faible* un thé donnant une infusion peu colorée, et thé *fort* celui qui la donne foncée; c'est souvent le contraire qui a lieu.

» De même j'affirme qu'il est faux qu'on boive du meilleur thé en Chine qu'en Europe; tout ce qui est de premier choix est vendu pour l'exportation, et les professeurs qui enseignent à leurs élèves qu'on ne boit en Europe que des thés ayant été déjà infusés, puis resséchés en Chine, feraient bien de se renseigner avant de propager de pareilles absurdités. »

#### Boutades.

Un garçon de café renverse une tasse de lait sur le veston de Crétinot.

Et celui-ci froidement :

- Il faut vous marier, mon ami.
- Pourquoi donc, monsieur?
- Vous ne pouvez plus rester garçon.

Au quartier:

— Fusilier, vous ferez deux jours de salle de police pour avoir salué trop légèrement le brigadier.

— Mais c'est mon ami intime.

— Quand bien même ce serait votre père que vous devez le respecter.

En ménage:

— Mais enfin, disait Mme X. à son mari, qui critiquait sa toilette printanière, que connaît un homme aux vêtements d'une femme?

Et le mari d'une voix creuse :

— Le prix, madame...

Chez la comtesse:

On parle de Mme de X., une forte et plantureuse personne, cinq pieds six pouces, des épaules de lutteur, des mains de terrassier, la lèvre supérieure ombragée d'une brune moustache...

— Comment la trouvez-vous? interroge la comtesse:

— Ma foi! répond Boireau... comme homme, elle n'est pas mal!

On sait que M. Henri Monnier, littérateur et caricaturiste français, était connu à Paris comme un mystificateur des plus amusants. Un jour, il se trouvait dans une diligence de chemin de fer (ligne de Rouen), avec un bonnetier et son épouse. A minuit, le bonnetier, en remontant sa montre, dit à sa femme :

— Je suis fâché d'être venu ce soir; il y a demain une exécution capitale à Rouen, et nous sommes logés de façon à ne pouvoir nous soustraire à cet horrible spectacle.

Le dialogue suivant s'établit alors entre le bonnetier et Monnier :

— Savez-vous, monsieur, qu'on guillotine demain matin à Rouen?

— Hélas! monsieur, à qui le dites-vous? Je suis le bourreau!

— Est-ce possible! monsieur. Comment avez-vous pu vous mettre dans cette profession?

— Que voulez-vous, monsieur; mon père était bourreau, mon oncle était bourreau. J'ai demandé en mariage une demoiselle du faubourg St-Germain, on me l'a refusée; alors, de dépit, j'ai repris le fonds de mon père!

— Et vous n'avez aucune émotion en accompagnant vos fonctions?

— Aucune, monsieur, excepté, seulement, vous l'avouerai-je, quand je guillotine un innocent!

— Un innocent! Serait-ce donc vrai? On peut donc guillotiner un innocent!

Et le malheureux bonnetier tourne au vert.

— Pas tous les jours, insinue doucement Monnier, mais de temps en temps... Tenez, par exemple, celui que je vais guillotiner demain est innocent.

— Comment! On le sait et on le guillotine! Mais c'est épouvantable! Mais cela pourrait m'arriver à moi.

— Tout de même, dit froidement Monnier. Il faut vous dire que trois assassinats ont été commis dans l'arrondissement de Bolbec, impossible de découvrir les coupables. Cependant un exemple était nécessaire; on a jeté les yeux sur cet homme. Il ne tenait à rien, il était garçon, et, en somme, peu intéressant. Malheureusement, il invoquait un alibi; il paraît qu'en effet, le jour de l'assassinat, il était à quarante lieues du domicile de la victime. Vous comprenez bien qu'on a eu de la peine à avoir des aveux. Enfin, en le prenant par la douceur, on y est arrivé.

— Mais, monsieur, ce que vous me dites-là est horrible, je sens que mes cheveux blanchissent! Et cet homme est résigné, dites-vous?

— Sans doute. Hier, il a dit au gendarme: « Gendarme, je vous donne ma parole d'honneur que je suis innocent. »

— Je le sais, mon ami, a répliqué affectueusement le gendarme; mais dites-vous que vous rendez un immense service à la société. »

**La noce à Guegne-metse.** — Quand Guegne-metse s'est marié, n'a pas fêté tant d'école commerce. Dévant d'allé à l'église, sont tout bounameint z'u ào cabaret bâiré quartetta ein medzeint on bocon dè pan et dè toma, et l'ont laissé passé l'hàora sein férè atteinchon. Quand lài ont repeinsé sè sont vito dépatsi dè traci, et l'on rencontré lo menistrè, qu'avài atteindu po rein, et que s'ein allâvè.

— Ah, vo vouaïque! se lâo fâ. Mè seimblî qu'on arâi pu sè dépatsi on pou mé. Po stu iadzo, vu bin mè reveri; mâ on autre coup, ye refuso tot net.

— Oh, monsieur le menistrè, répond Guegne-metse, n'aussi pas poaire; n'ein vu pas férè meti!

On mot dè soulon.  
L'étai lo leindéman d'ao bounan. Trâovo on hommo cutsi dein la nâi.

— Coumeint pâodè-vo restâ inquiè pè la frâ que fâ, mon pourro Daniel? que lâi dio.

— Pardié, que mè respond, se n'été pas d'obedzi dè l'ai restâ, ia grantein que saré via.

**L'enfant borgne.** Une brave campagnarde avait remarqué depuis longtemps déjà que son plus jeune enfant avait très mauvaise vue, qu'il ne pouvait pas même distinguer les plus grosses lettres de l'alphabet qu'on cherchait à lui faire apprendre et qu'il se cognait à chaque instant aux meubles de l'appartement. « Ça passera en grandissant, lui disaient les comères de l'endroit; il faut lui fortifier les yeux en le frottant bien sur le front et les tempes avec de l'eau-de-vie, y a rien de mieux. »

Cependant, la mère inquiète va consulter le docteur de la ville voisine. « Monsieur le médecin, lui dit-elle, je viens vous consuler sur mon dernier qui est, je crois, tout à fait borgne. »

— Ma chère dame, répond le docteur, je ne puis rien faire sans l'examiner. Je dois aller jeudi visiter un malade de votre village et nous verrons cela... De quel œil est-il borgne?

— Eh bien, principalement des deux, monsieur le docteur.

#### Enigme.

Lecteur, quand je te fais affront,  
Aussitôt ta plume s'arrête;  
Souvent je fais gratter le front  
A ceux qui n'ont rien dans la tête.  
Je n'existe pas sans ma sourc;  
A l'esprit nous jouons des niches;  
Et, grâce à plus d'un pauvre auteur,  
Nous ne sommes pas souvent riches.

#### Recettes.

**Haricots verts au beurre noir.** — Après les avoir fait cuire, dressez-les sur un plat, faites rousir du beurre; quand il est roux, versez-le sur les haricots avec une cuillerée de vinaigre que vous aurez eu soin de faire chauffer.

**Oeufs brûillés aux pointes d'asperges.** — Cassez des œufs, passez-les à l'étamine, assaisonnez-les de sel, poivre, muscade, ajoutez-y une cuillerée de coulis, de crème ou de consommé; placez-les sur un fourneau bien doux, et remuez-les jusqu'à ce qu'ils épaisseient. Faites en même temps blanchir des pointes d'asperges que vous jetterez dedans. Méllez le tout, ajoutez un bon morceau de beurre et, dès qu'il sera fondu, servez.

**Journal de l'Exposition nationale suisse.** — Le numéro du 15 mai de cette magnifique et intéressante publication contient les articles suivants: La joaillerie et la bijouterie. L'Ecole spéciale d'art appliquée à l'industrie. Aus der Geschichte der Schweizerischen Austellung. Les timbres-poste à l'Exposition. Ginevra. Le Pont de la Coulouvrenière. L'Aviculture. Eine Nachtfahrt im Schweizerdorf. L'extension de nos chemins de fer de montagnes depuis l'Exposition nationale de 1883. Au village noir. Chroniques de l'Exposition. Tous ces articles sont illustrés de gravures très soignées. On remarque surtout la reproduction du grand tableau de Burnand: *La pompe à feu*.

**THÉÂTRE.** — Le théâtre fermera ses portes demain soir. Le programme de la représentation de clôture est composé de **Miss Hélyett**, d'Audran, et des **Noçes de Jeannette**, de V. Massé; il y aura foule. — Au moment de prendre congé de M. Scheler, nous tenons à lui adresser nos bien sincères félicitations et nos remerciements pour l'empressement et le soin qu'il a mis à satisfaire les exigences de notre public, qui n'est pas toujours facile à contenir. Saison d'hiver et saison de printemps, comédie et opéra, laisseront, cette année, le meilleur souvenir. Notre directeur connaît maintenant le vrai moyen d'amener les Lausannois au théâtre; tant qu'il voudra bien user de ce moyen, il pourra compter sur la sympathie et le constant appui du public. Donc, M. Scheler, à l'hiver prochain!

L. MONNET.